

Notre Fonctionnement

1

Evaluation des besoins au domicile

Identification et analyse de vos besoins afin de vous présenter un(e) intervenant(e) adapté(e) à vos attentes. Nous déterminons ensemble la durée, la fréquence, les jours, les heures et le contenu des interventions.

2

Elaboration d'un devis personnalisé

Un devis vous sera envoyé par mail, voie postale ou vous sera remis en mains propres.

3

Sélection intervenant(e) dédié(e)

Pour des raisons de confiance et une meilleure personnalisation du service, la même personne interviendra à chacune des interventions (sauf absence, auquel cas une solution de remplacement sera proposée pour votre continuité des services et votre confort).

En cas d'absence, nous nous engageons à vous en informer et à remplacer l'intervenant par une personne présentant les mêmes qualifications (binôme), en respectant le degré d'urgence des interventions.

4

Présentation de l'intervenant(e) à votre domicile

Avant le début des prestations, nous vous présentons l'intervenant(e) sélectionné(e) et prévoyons un temps d'échange pour la réalisation de la fiche-mission de votre prestation.

5

Suivi régulier des prestations

Afin de s'assurer de votre satisfaction, des enquêtes et des visites sont régulièrement réalisées.

6

Entretien annuel

Pour mieux répondre à vos besoins, nous vous proposons un entretien une fois par an pour réévaluer et échanger sur vos intervenant(e)s.

7

Mode prestataire

Auxi Vitae intervient en mode prestataire : il est l'employeur de l'intervenant qui intervient chez le client. La relation qui unit le service prestataire à son salarié est régie par le code du Travail. Un contrat est obligatoire ; Auxi Vitae effectue toutes les démarches liées à l'emploi de personnel salarié. Vous n'avez rien à gérer.